

Proposition dans le cadre des consultations
prébudgétaires

Comité permanent des finances de la
Chambre des communes
Budget fédéral de 2015

Présentée par

L'Association des bibliothèques de recherche du
Canada (ABRC)

Le 6 août 2014



CARLABRC

Résumé

L'Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC) recommande au gouvernement fédéral ce qui suit :

- 1. Investir 2 millions de dollars par année pour les cinq prochaines années (2015-2019) afin de faciliter l'accès aux données de recherche**, ce qui représente approximativement dix pour cent de l'investissement de l'*US National Science Fund*. Cet investissement permettrait au milieu des données de recherche du Canada de perfectionner les compétences et l'infrastructure nécessaires pour mettre en valeur et exploiter la richesse que recèlent les données de recherche au Canada, ce qui contribuerait à renforcer la compétitivité du Canada dans l'arène mondiale des secteurs de la recherche, de l'innovation et de la commercialisation.
- 2. Continuer à investir dans la numérisation du riche patrimoine documentaire du Canada**, comme dans le projet Héritage. Non seulement ce projet fournit-il des services et des ressources utiles aux chercheurs et au grand public en général, mais il revêt aussi une grande importance à l'échelle nationale et internationale pour la mise en place et la fourniture d'un accès à l'histoire du Canada alors que nous approchons du 150^e anniversaire de notre pays, en 2017.
- 3. Faciliter le libre accès aux résultats des recherches financées par les fonds publics au Canada**, plus particulièrement en appuyant la transition vers les modèles de gestion en libre accès des éditeurs de revue canadiens.

Nous remercions le Comité de prendre nos recommandations en considération.

Introduction

Qui nous sommes :

L'Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC) est le chef de file de la communauté des bibliothèques de recherche du Canada. L'Association compte parmi ses membres les 29 grandes bibliothèques de recherche universitaire du pays. Notre mission consiste à améliorer la capacité des bibliothèques de recherche du Canada à créer des partenariats en matière de recherche et d'enseignement supérieur, à promouvoir l'efficacité et la pérennité de la communication scientifique et la mise en œuvre de politiques publiques favorisant la recherche et garantissant un accès plus large aux résultats de la recherche.

L'ABRC remercie le Comité permanent des finances de la Chambre des communes de s'enquérir auprès des Canadiens de leurs priorités quant aux activités que le budget du gouvernement fédéral devrait soutenir en 2015. Nous sommes heureux de proposer trois recommandations que nous jugeons dignes de l'intérêt du gouvernement fédéral dans le cadre des consultations prébudgétaires. Le gouvernement a fait savoir qu'il entendait cette année faire porter essentiellement son intérêt sur la croissance économique soutenue, la création d'emplois durables et de qualité, l'amélioration des

régimes fiscaux et réglementaires du Canada, le soutien des Canadiens au moyen de soins de santé, de systèmes d'enseignement et de formation efficaces, en garantissant la prospérité et la sécurité des collectivités et en améliorant la compétitivité au moyen de la recherche, du développement, de l'innovation et de la commercialisation.

Cette proposition vise à indiquer comment le milieu des bibliothèques de recherche du Canada peut contribuer à l'atteinte de ces buts dans les années qui viennent.

Recommandations

1. Faciliter l'accès aux données de recherche

Les trois principaux conseils qui financent la recherche au Canada investissent chacun environ 2,5 milliards de dollars chaque année pour aider les chercheurs canadiens et leurs activités de recherche. Lorsqu'ils se penchent sur une question, les chercheurs produisent une énorme quantité de données de recherche dont la majorité est susceptible d'être analysée de nouveau et appliquée à de nouvelles questions de recherche. La valeur de la recherche effectuée pourrait être considérablement accrue pour les Canadiens au moyen d'un investissement soutenu dans une infrastructure nationale de gestion des données de recherche. Une infrastructure nationale donnerait accès aux données de recherche qui sont colligées et conservées numériquement partout au pays. D'autres chercheurs, en plus des créateurs initiaux ou de ceux qui les ont compilées, pourraient donner une nouvelle utilisation aux données de recherche préalablement organisées, préparées et archivées, pour répondre à de nouvelles questions de recherche.

Malheureusement, il n'existe pas pour le moment d'infrastructure nationale de gestion des données de recherche au Canada, et de ce fait, de vastes quantités de données de recherche sont perdues. En 2011, un groupe d'intervenants formé d'universités, d'instituts, de bibliothèques, d'organismes subventionnaires, et de chercheurs individuels ont tenu un sommet en vue de discuter de l'état actuel de la gestion des données de recherche au Canada. À la lumière des résultats du sommet, Données de recherche Canada (DRC) a été mis en place en 2013¹. Données de recherche Canada a pour mission d'élaborer une stratégie nationale commune pour relever les défis et saisir les occasions liés à l'optimisation des avantages d'un investissement collectif du Canada dans ses données de recherche. Un groupe d'intervenants finance actuellement cette initiative de collaboration, principalement au moyen de contributions en nature. Afin d'assurer l'efficacité et la pérennité de DRC dans sa mission, il est impératif d'obtenir un financement suffisant et continu.

À l'échelle mondiale, plusieurs pays sont déjà en train d'envisager l'élaboration de leur propre infrastructure nationale de gestion des données de recherche. Par exemple, dans son budget fédéral de 2009, le gouvernement australien a affecté un montant de 48 millions de dollars sur deux ans en vue de l'établissement de l'*Australian Research Data Commons*² (Fonds commun de données de recherche australiennes). Cette aide financière s'ajoute à un montant de 24 millions de dollars attribués par l'*Australia's National Collaborative Research Infrastructure Strategy* (NCRIS) (Stratégie de l'infrastructure de recherche collaborative nationale de l'Australie). Aux États-Unis, la

¹ Voir les renseignements concernant Données de recherche Canada et ses partenaires à <http://rds-sdr.cisti-icist.nrc-cnrc.gc.ca/eng/about/index.html> (en anglais seulement)

² Au sujet de cette affectation, voir l'*Australian National Data Service* à la page « ANDS attracts new funding » à <http://ands.org.au/ardc.html>.

National Science Foundation (Fondation nationale pour les sciences) consacre actuellement 100 millions de dollars sur cinq ans (2010-2015) au soutien de la mise en place d'une infrastructure de gestion des données dans le cadre du programme *Sustainable Digital Data Preservation and Access Network Partners (DataNet)* (Partenariat pour le réseau d'accès et de préservation des données numériques)³. Il existe déjà des projets de gestion des données de recherche à l'échelle nationale au Royaume-Uni et, de façon générale, dans l'Union européenne. Pour que le secteur de la recherche et de l'innovation du Canada demeure compétitif, il est impératif que le pays mette en place une infrastructure nationale de gestion des données de recherche. Déjà passablement de travaux de planification de base ont été réalisés; ce qu'il faut désormais, c'est une aide financière du gouvernement fédéral.

Tant le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) que les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) se sont dotés de politiques d'archivage de données. La conformité des bénéficiaires de subventions avec ces politiques est limitée toutefois, en raison de l'absence de dépôts appropriés et des compétences requises en matière de manutention des données. En 2005, le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) a dirigé une Consultation nationale sur l'accès aux données de la recherche scientifique⁴ (CNADRS)⁴ qui a permis d'établir clairement la nécessité et les possibilités de se doter d'une infrastructure de gestion des données de la recherche.

Dans le document de consultation sur la stratégie sur l'économie numérique publié en 2010, le gouvernement indique ce qui suit :

Les gouvernements seraient en mesure de faciliter l'accès des entreprises et des chercheurs canadiens aux données des recherches effectuées au moyen de fonds publics. Le libre accès fait partie de nombreuses stratégies nationales et recèle un important potentiel économique en permettant aux Canadiens d'augmenter la valeur des données exploitables par une machine, tout en veillant à la protection des droits de la protection des renseignements personnels. Dans beaucoup de cas, les données sont déjà disponibles, mais sont difficiles à retracer. Les méthodes d'accès seront uniformisées et améliorées⁵.

L'ABRC applaudit cette initiative stratégique avant-gardiste, et encourage le gouvernement à prendre des mesures concrètes au moyen de la recommandation suivante.

Nous recommandons au gouvernement d'investir 2 millions de dollars par année au cours des cinq prochaines années (2015- 2019) en vue de faciliter l'accès aux données de recherche, ce qui représente environ dix pour cent de l'investissement consenti par l'*US National Science Fund*. Cet investissement permettrait au milieu des données de recherche du Canada de perfectionner les compétences et l'infrastructure

³ Au sujet du programme *Sustainable Digital Data Preservation and Access Network Partners (DataNet)*, voir <http://www.nsf.gov/pubs/2007/nsf07601/nsf07601.htm>. (en anglais seulement)

⁴ On peut consulter le rapport final sur la Consultation nationale sur l'accès aux données de la recherche scientifique 2005 (CNADRS) à l'adresse suivante : <http://data-donnees.gc.ca/docs/NCASRDReport.pdf>.

⁵ *Accroître l'avantage numérique du Canada : Stratégies pour une prospérité durable* (Gouvernement du Canada, 2010) http://de-en.gc.ca/wp-content/uploads/2010/05/Consultation_Paper.pdf, page 14. (en anglais seulement)

nécessaires pour mettre en valeur et exploiter la richesse que recèlent les données de recherche au Canada, ce qui contribuerait à renforcer la compétitivité du Canada dans l'arène mondiale des secteurs de la recherche, de l'innovation et de la commercialisation.

2. Investir dans la numérisation du patrimoine documentaire du Canada

Les grandes bibliothèques de recherche du Canada, dont Bibliothèque et Archives Canada (BAC) détiennent de vastes collections documentaires qui sont d'une importance vitale pour faciliter la recherche sur l'histoire de notre grande nation et de son peuple. Même si beaucoup d'étudiants et de chercheurs doivent parfois consulter les documents eux-mêmes, la numérisation promeut l'enseignement, l'apprentissage et la recherche en aidant les Canadiens, sans égard à l'endroit où ils se trouvent, du moment qu'ils disposent d'un accès Internet à consulter des documents historiques et culturels. Investir dans un réseau numérique robuste et coordonné en vue d'assurer à la fois l'accès et la conservation de notre patrimoine documentaire permettrait aussi d'en retirer un autre avantage puisqu'il servirait de plateforme pour des produits et services à valeur ajoutée. Investir dans la numérisation comporte clairement des avantages pour la recherche, l'enseignement ainsi que sur le plan économique pour le Canada. Dans le cadre des préparatifs à la célébration du 150^e anniversaire de notre pays, un investissement soutenu dans la conservation numérique de notre riche patrimoine documentaire et culturel contribuerait aussi à promouvoir la fierté et l'unité nationales.

Pour assurer la réussite d'une initiative de numérisation d'envergure nationale, il est essentiel que les organismes qui conservent les collections de recherche et leur donnent accès puissent compter sur un financement et un appui continus, de la même manière que l'investissement permanent dans les ressources humaines et techniques est nécessaire pour conserver et offrir un accès durable aux documents numériques. La numérisation représente une entreprise importante sur le plan des ressources – financières, humaines et techniques – qui obtiendra de meilleurs résultats si on opte pour un partenariat.

Le projet Héritage⁶⁶ est un partenariat entre Bibliothèque et Archives Canada, le Réseau canadien de la documentation pour la recherche et Canadiana.org. Il s'agit d'une initiative sur 10 ans visant à numériser et à rendre accessibles en ligne certaines des collections archivées les plus souvent consultées, notamment les documents gouvernementaux, l'histoire des Autochtones et des documents personnels, pour n'en nommer que quelques-uns. La collection compte près de 60 millions de pages de documents dont la source est de premier ordre qui racontent l'histoire de notre pays et de son peuple, à partir des années 1600 jusqu'au milieu des années 1900, et représente une ressource vaste et unique pour les historiens, les étudiants et les généalogistes canadiens.

Nous recommandons au gouvernement de continuer à investir dans la numérisation du riche patrimoine documentaire du Canada, comme dans le projet Héritage. Non seulement ce projet fournit-il des services et des ressources utiles aux chercheurs et au grand public en général, mais il revêt aussi une grande importance à l'échelle nationale et internationale pour l'établissement et la fourniture de l'accès à l'histoire du Canada alors que nous approchons du 150^e anniversaire de notre pays, en 2017.

⁶ Le projet Héritage <http://heritage.canadiana.ca>

3. Appuyer l'élargissement des communications entourant le libre accès aux résultats de recherche financés par les fonds publics au Canada

En octobre 2013, les trois organismes de financement de la recherche du gouvernement fédéral ont entrepris une consultation sur la version préliminaire harmonisée de la politique sur le libre accès à l'intention des bénéficiaires de subventions de recherche. La politique exigera des bénéficiaires de subventions qu'ils rendent les résultats des recherches financées par les fonds publics accessibles dans les 12 mois suivant l'acceptation de leur publication dans une revue de recherche périodique. Les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) ont mis en place une politique de libre accès en janvier 2008, et il est prévu que le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) et le Conseil de recherches en sciences humaines mettront leur politique harmonisée en vigueur en janvier 2015.

Les bibliothèques de recherche investissent, depuis plus de dix ans, dans un réseau national de dépôts de recherches à libre accès dans tout le pays. En 2009, les bibliothèques de recherche canadiennes ont contribué à la fondation de la *Confederation of Open Access Repositories* (COAR) qui comprend aujourd'hui 35 pays dans le monde qui œuvrent ensemble à l'élaboration d'une infrastructure mondiale du savoir pour les dépôts institutionnels en vue d'offrir un accès libre et ouvert aux articles et conclusions de recherches universitaires de partout dans le monde.

Le libre accès aux articles de revues et aux revues scientifiques dans leur ensemble s'inscrit dans le cadre de la même initiative. Le milieu de l'édition des revues est un important acteur dans le milieu de la recherche, et constitue un élément vital pour le mécanisme de diffusion de la recherche au Canada.

Nous recommandons au gouvernement de faciliter le libre accès aux résultats de recherches financées par les fonds publics au Canada, plus particulièrement en appuyant la transition vers les modèles de gestion en libre accès des éditeurs de revue canadiens.

Nous remercions le Comité de prendre en considération nos recommandations. Nous serions très heureux de venir développer ces questions devant les membres du Comité, si vous le souhaitez. Pour obtenir davantage de renseignements, veuillez communiquer avec :

Katherine McColgan
Directrice générale intérimaire, ABRC
613-482-9344
katherine.mccolgan@carl-abrc.ca

Association des bibliothèques de recherche du Canada

309, rue Cooper, suite 203

Ottawa (Ontario) K2P 0G5

Courriel : info@carl-abrc.ca

Site Web : www.carl-abrc.ca

Président

Gerald Beasley
Vice Provost and Chief Librarian
University of Alberta

Directrice générale intérimaire

Katherine McColgan



Institutions membres

University of Alberta
Brock University
Carleton University
Concordia University
University of Guelph
University of Manitoba
McMaster University
Université de Montréal
Université d'Ottawa
Queen's University
University of Saskatchewan
Simon Fraser University
University of Victoria
University of Western Ontario
University of Windsor

University of British Columbia
University of Calgary
Dalhousie University
Université Laval
Université McGill
Memorial University
University of New Brunswick
Université du Québec à Montréal
University of Regina
Ryerson University
Université de Sherbrooke
University of Toronto
University of Waterloo
York University